

Le vote pour les femmes !

Règlements du concours

1. Règlements obligatoires

Ces règlements (les « règlements officiels ») régissent le concours *Le vote pour les femmes !* (le Concours) et lient tous les participants.

Le concours est organisé par Historica Canada (l'« Administrateur ») et Patrimoine Canada Heritage (collectivement, les « Parrains »).

2. Admissibilité

Le concours est ouvert aux individus dans la 5^e année (primaire 5 en Québec) et plus, jusqu'à l'âge de 29 ans, et résidant dans une province ou territoire du Canada au moment de la participation au concours.

Tous les participants doivent fournir leur nom légal complet, âge, adresse, ville, province, code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Les gagnants choisis devront fournir une preuve d'âge et de résidence ainsi que le consentement d'un parent ou tuteur légal, le cas échéant.

Un participant qui n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou territoire de résidence doit obtenir le consentement d'un parent ou tuteur légal afin de participer au concours et de soumettre son information personnelle en lien avec le concours. En participant au concours, tout participant qui n'a pas atteint l'âge de la majorité affirme qu'il a obtenu le consentement nécessaire.

Les employés actuels de l'Administrateur, ses affiliés, représentants, agents, agences de promotion et de marketing ou membres du jury, de leur famille immédiate et ceux avec qui ils sont domiciliés ne peuvent pas participer.

Il n'y a pas de frais pour participer au concours. Aucun achat requis.

3. Lignes directrices du concours

Les soumissions seraient évaluées par le jury du concours, il choisira les gagnants en art et en écriture dans les 5 catégories, sauf où il est indiqué.

Les individus peuvent soumettre jusqu'à dix (10) soumissions. Seulement une soumission sera éligible pour les prix individuels. Les soumissions seront classées dans l'une des catégories d'âge:

Écriture, Junior : Âge 10-13 OU 5-8 année (primaire V–secondaire II au Québec)

Écriture, Supérieur : Âge 14-18 OU 9-12 année (secondaire III–V au Québec)

Écriture, Jeune adulte : Âge 19-29

Art, Junior : Âge 10-13 OU 5-8 année (primaire V–secondaire II au Québec)

Art, Supérieur: Âge 14-18 OU 9-12 année (secondaire III–V au Québec)

Art, Jeune adulte : Âge 19-29

Les prix seront décernés dans trois catégories additionnelles :

Élève de langue secondaire, Junior – Écriture : Âge 10-13 OU 5-8 année [primaire V–secondaire II au Québec]

Élève de langue secondaire, Supérieur – Écriture : Âge 14-18 OU 9-12 année [secondaire III-V au Québec]

Groupe (prix pour une soumission de groupe avec 6 participants ou plus) : Les soumissions de groupe seraient jugées comme un effort collaboratif. Chaque membre du groupe soumettra une soumission individuelle, et ensemble elles comprennent la soumission. Chaque partie de la soumission de groupe joindra le pool des soumissions individuelles, et sera éligible aussi pour les prix individuels dans la catégorie appropriée.

*Dans le cas où l'âge d'un individu ne correspond pas avec la catégorie, le niveau scolaire prend primauté.

Les deux (2) meilleures soumissions de chaque catégorie seront choisies en respectant ces règlements officiels et recevront des prix, sauf la catégorie Élèves de langue secondaire (ELS) et la catégorie de groupe, ou il y aura un (1) prix.

Un individuel pourra gagner dans sa catégorie d'âge et aussi comme parti d'une soumission de groupe.

Entrez pour courir la chance de gagner jusqu'à 500 \$ en cartes-cadeaux. Chaque gagnant individuel va avoir le choix d'un carte-cadeau de Chapters/Indigo, Apple, Air Canada, Via Rail, Cineplex ou Best Buy dans le montant du prix décerné. Le groupe gagnant va avoir le choix d'un carte-cadeau de Scholastic, Staples, Chapters/Indigo, Apple ou Best Buy.

En soumettant au concours, le participant confirme que la soumission est une œuvre originale et qu'aucune partie de la soumission n'est plagiée. Aucun matériel étant régi par des droits d'auteur (chansons, images, etc.) ou par d'autres droits reliés à la propriété intellectuelle ne peut être utilisé sans l'accord du propriétaire. Toute œuvre soumise comprenant du matériel appartenant à des tierces parties et utilisé sans permission sera disqualifiée. Les Parrains ne sont pas responsables de toute violation des droits d'une tierce partie par un participant et vous serez responsable d'une telle violation. Votre participation (ou tout ce qui s'y rattache) ne doit pas comprendre du contenu qui (i) viole ou détourne le brevet, le droit d'auteur, la marque de commerce, le secret commercial, les droits moraux ou autres droits de propriété intellectuelle ou les droits de publicité ou de la vie privée d'une tierce partie; (ii) viole, ou encourage toute conduite qui violerait, toute loi ou règlement ou engendrait une responsabilité civile ou morale; (iii) est frauduleux, faux ou trompeur; (iv) est diffamatoire, obscène, pornographique, vulgaire ou offensif; (v) promeut la discrimination, l'intolérance, le

racisme, la haine, le harcèlement ou le préjudice contre tout individu ou groupe (ce qui comprend, mais ne se limite pas à, la race, le sexe, la foi, l'origine, l'affiliation religieuse, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou la langue); (vi) est violent ou menaçant ou promeut la violence ou des actions qui son menaçantes pour d'autres personnes; (vii) promeut des activités ou substances illégales ou dangereuses; (viii) contient de l'information ou des matériaux portant les noms, images, ressemblances, voix, ou autres indices permettant l'identification d'une tierce personne (vivante ou morte), tels que les noms personnels, adresses courriel ou adresses civiles, y compris, mais sans s'y limiter, celles de célébrités et/ou d'autres personnalités publiques ou privées, vivantes ou mortes; (ix) utilise les nom de marques, les noms commerciaux ou les marques de commerce de tierces parties ou (x) à la seule discrétion de l'Administrateur, fait l'une des choses suivantes: insulte, attaque, harcèle, intimide, menace, diminue ou se fait passer pour d'autres; contient un discours haineux, qu'il soit dirigé à un individu ou à un groupe, en se fondant sur l'appartenance à certaines catégories, cible les mineurs ou fait promotion de produits ou de services qui sont illégaux pour une utilisation par des mineurs dans leur juridiction ou qui sont jugés dangereux ou inappropriés; comprend du contenu pour adultes, incluant de la nudité, de la représentation de personnes dans des positions explicites ou suggestives, ou des activités qui sont trop suggestives ou sexuellement provocatrices; comprend du contenu qui est choquant, sensationnel ou irrespectueux, ou dépeint de la violence excessive; est par ailleurs obscène, offensant ou inapproprié; comprend des liens vers une page web; ou qui autrement met à disposition toute publicité non sollicitée ou non autorisée, argument de vente, matériel promotionnel, courrier indésirable, spam, système pyramidal, ou toute autre forme de sollicitation.

En s'inscrivant à ce concours, vous (i) accordez aux Parrains le droit d'utiliser tout le matériel de votre soumission pour son utilisation dans toute manière, format ou média, qu'il soit connu maintenant ou conçu ultérieurement (pouvant inclure, sans s'y limiter, le montage, la publication, l'affichage, la distribution, l'exposition et la transmission dans des médias imprimés, audio, visuels, numérique ou pour les médias de diffusions, etc.), à toutes fins, y compris, sans limitation, le concours et la publicité des commanditaires et de leurs produits, services et de leur organisation; (ii) déclarez et garantissez que, le cas échéant, vous avez obtenu toutes les autorisations et les droits concernés par des tierces parties à utiliser leur matériel dans votre soumission pour les utilisations envisagées ici, et (ii) acceptez de signer une décharge à cet effet, si demandé par les commanditaires.

Les soumissions peuvent être faites en français ou en anglais.

4. Contenu des soumissions

Les soumissions consisteraient d'une affiche (soumission d'art) ou d'une lettre (soumission d'écriture). Chaque soumission doit inclure une déclaration de l'auteur/l'artiste de 200 mots ou moins.

Lorsqu'une œuvre est soumise au concours, elle est vérifiée par l'Administrateur pour assurer la conformité avec les règlements officiels. L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule

discrétion, de disqualifier toute soumission qui n'aborde pas de façon appropriée la question, qui est autrement jugée inappropriée ou en violation des règlements officiels.

Une fois révisée, votre soumission sera entrée dans la catégorie d'âge appropriée. Vous reconnaissez et acceptez que votre soumission puisse être affichée en ligne pour le visionnement public.

5. Durée

Le Concours débutera le 10 octobre 2016 à 0 h 01 HNE. Un participant doit soumettre sa soumission avant le 21 mai 2017 à 23 h 59 HNE pour être éligible à remporter des prix.

6. Comment participer

Toutes les soumissions doivent se faire à travers le site web du concours, www.canadasuffrage.ca/fr. Les soumissions envoyées de toute autre façon, comprenant par la poste, courriel ou télécopieur, ne seront pas acceptées.

Tous les participants qui s'inscrivent via le site web doivent soumettre leur nom légal complet, leur âge, adresse, province ou territoire de résidence, numéro de téléphone et adresse courriel.

7. Remise des prix

Un jury choisi par l'Administrateur choisira les gagnants des catégories Junior, Supérieur, Jeune adulte, Élève de langue secondaire, et Groupe. Les soumissions seront évaluées en utilisant une rubrique qui peut être trouvée sur le site web du Concours au www.canadasuffrage.ca/fr. Les résultats seront comptabilisés et les deux meilleures soumissions seront déterminées dans les bureaux de l'Administrateur.

En cas d'égalité, où deux soumissions ou plus reçoivent la même note de la part du jury, et qu'elles gagneraient un prix si ce n'était de l'égalité, un bris d'égalité doit avoir lieu. Les soumissions concernées seront présentées à un deuxième jury composé de deux personnes choisies par l'Administrateur qui n'auront pas participé au jury original, et qui devront choisir unanimement l'ordre des soumissions, en se basant sur la rubrique, mais sans donner de résultat numérique.

Les gagnants seront annoncés le 14 juin 2017 à 10 h HNE.

Il y a 15 prix, d'une valeur cumulative de 5700\$, tous en dollars canadiens.

Répartition des prix	
1 ^{er} prix, écriture junior	500,00 \$
2 ^e prix, écriture junior	200,00 \$
1 ^{er} prix, art junior	500,00 \$
2 ^e prix, art junior	200,00 \$
1 ^{er} prix, écriture supérieur	500,00 \$
2 ^e prix, écriture supérieur	200,00 \$
1 ^{er} prix, art supérieur	500,00 \$
2 ^e prix, art supérieur	200,00 \$
1 ^{er} prix, écriture adulte	500,00 \$
2 ^e prix, écriture adulte	200,00 \$
1 ^{er} prix, art adulte	500,00 \$
2 ^e prix, art adulte	200,00 \$
1 ^{er} prix, ELS junior (écriture)	500,00 \$
1 ^{er} prix, ELS supérieur (écriture)	500,00 \$
1 ^{er} prix, groupe	500,00 \$
TOTAL: 5700\$	

Catégorie Art, Junior :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)
- 2^e prix – Carte-cadeau de 200\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Art, Supérieur :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)
- 2^e prix – Carte-cadeau de 200\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Art, Jeune adulte :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)
- 2^e prix – Carte-cadeau de 200\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Écriture, Junior :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)
- 2^e prix – Carte-cadeau de 200\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Écriture, Supérieur :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)
- 2^e prix – Carte-cadeau de 200\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Écriture, Jeune adulte :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)
- 2^e prix – Carte-cadeau de 200\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Élève de langue secondaire, Écriture, Junior :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Élève de langue secondaire, Écriture, Supérieur :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Cinéplex, Best Buy, Chapters/Indigo, Apple, Air Canada ou Via Rail) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

Catégorie Groupe :

- 1^{er} prix – Carte-cadeau de 500\$, au choix du gagnant, de l'une des compagnies suivantes : Best Buy, Scholastic, Chapters/Indigo, Staples ou Apple) (Sous réserve des termes et conditions de l'émetteur de la carte)

8. Détails des prix

a) Restrictions et exigences

Tous les prix doivent être acceptés tels que décernés, et ne sont pas transférables, ou lorsqu'applicable, ne peuvent être échangés pour de l'argent.

9. Pour être déclaré gagnant

Pour être déclaré gagnant d'un prix (un « Gagnant »), le participant sélectionné doit confirmer qu'il/elle remplit les critères d'admissibilité du Concours et se conforme aux règlements officiels. L'administrateur devra tenter d'entrer en communication avec le participant choisi par courriel à l'intérieur de sept (7) jours ouvrables tout de suite après la sélection de la soumission d'un gagnant potentiel.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, ou si le participant ne peut pas être rejoint, le participant sélectionné sera disqualifié et n'aura droit à aucun prix. L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de vérifier l'information contenue sur le formulaire de participation au Concours de tout participant, et advenant que l'information soit fausse, l'Administrateur se réserve le droit de disqualifier le participant. Dans ces circonstances, l'Administrateur demandera au jury de choisir un autre participant éligible comme gagnant potentiel du prix, jusqu'à ce que tous les 3 gagnants de chaque catégorie spécifique soient sélectionnés et les prix décernés.

Les gagnants pourraient être annoncés sur la page Facebook de Historica Canada, sur le site web et au travers de communiqués de presse.

Les prix des catégories Adulte et Choix du public seront envoyés par la poste ou par courriel dans les 7 jours suivant la réception du formulaire de déclaration et de décharge et de la photographie de gagnant.

L'Administrateur n'est pas responsable de la perte de prix due aux changements dans les adresses postales, les erreurs lors de la complétion du processus de soumission ou toute autre circonstance menant à une adresse postale, une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalides, erronés ou incomplets.

10. Vérification des soumissions

La validité de toute soumission au Concours est soumise à une vérification par l'Administrateur. Les soumissions incomplètes ou frauduleuses seront rejetées. Toute personne qui participe ou tente de participer au concours d'une manière qui est contraire aux règlements officiels, qui perturbe le bon fonctionnement du Concours, ou qui par sa nature est injuste envers les autres participants ou les participants potentiels sera rejetée et disqualifiée.

Toutes les décisions des juges du Concours, qui peuvent être des employés ou des contractants indépendants de l'Administrateur, par rapport à tout et tous les aspects du concours, y compris, sans s'y limiter, à l'admissibilité ou la disqualification des participants ou des soumissions, sont définitives et sans droit d'appel.

11. Acceptation des prix

Tous les prix doivent être acceptés tels que décrits dans les règlements officiels et ne peuvent être transférés à une autre personne, échangés pour un autre prix, de l'argent ou un crédit, en tout ou en partie.

12. Échange d'un prix

L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, et pour quelque raison que ce soit, d'échanger un prix, en entier ou en partie, pour un prix alternatif de valeur égale.

13. Divers

L'Administrateur n'est pas responsable de toute perte ou dommage résultant de l'attribution d'un prix du Concours. L'Administrateur ne fait aucune garantie, explicite ou implicite, à propos de la sécurité ou de la performance de quelque prix que ce soit.

14. Cessation du concours

L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le Concours, complètement ou en partie, en raison de toute cause ou circonstance, incluant mais sans s'y limiter, tout virus, problème informatique ou intervention, ou toute autre cause qui est hors du contrôle de l'Administrateur qui pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le cours normal du Concours.

15. Décharge et exclusion de responsabilité

En s'inscrivant au Concours, chaque participant accepte:

- a) De libérer, décharger, et de tenir à jamais inoffensif chacun des commanditaires, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, actionnaires, agents et autres représentants (collectivement, les « Renonciataires »), de toute réclamation, action, dommage, demande, mesure, cause d'action, poursuite, dette, droit, compte, obligation, engagement, garantie, indemnité, sinistre, contrat et responsabilité de quelque nature que ce soit résultant de, ou en relation avec la soumission du participant, la participation du participant ou tentative de participation au concours, ou la non-conformité avec les règlements officiels et l'acceptation et l'utilisation de tout prix ou des prix ultérieurs, ou toute partie de celle-ci; et
- b) Si sélectionné comme gagnant potentiel du prix, de signer (avec la signature d'un parent ou d'un tuteur légal le cas échéant) le formulaire de déclaration et de décharge de l'Administrateur et de fournir une photographie personnelle comme conditions pour gagner un prix.

Les Renonciataires ne seront pas responsables des soumissions perdues, incomplètes, tardives ou mal envoyées ou pour toute défaillance du site web du Concours de la période du Concours, ou pour toute défaillance technique ou autres problèmes avec tous réseaux ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel informatique ou logiciels, ou pour des problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site web ou application, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas responsables de la mort ou des dommages causés à toute personne résultant de, ou se rapportant à la participation ou la tentative de participation de cette personne ou d'une autre personne au Concours.

Toute tentative d'endommager délibérément un site web, ou de nuire au fonctionnement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles, et si une telle

tentative est faite, l'Administrateur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts dans toute la pleine mesure permise par la loi, incluant par des poursuites criminelles.

16. Nom/image des gagnants

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte de se conformer aux règlements officiels, et chaque participant sélectionné pour gagner un prix autorise l'Administrateur et ses agences publicitaires et promotionnelles et leurs employés et autres représentants respectifs à diffuser, publier et utiliser son nom, photographie, image, déclaration au sujet du Concours ou tout prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération, y compris mais sans s'y limiter, dans les médias imprimés ou sur tout site web ou sur tous les médias sociaux exploités par, ou au nom de, l'Administrateur.

17. Information personnelle

Les renseignements personnels recueillis auprès des participants au Concours dans le cadre du Concours seront conservés dans une base de données sécurisée et confidentielle, et ne seront pas loués ou vendus. Les renseignements personnels des participants au Concours seront utilisés uniquement pour l'administration du concours et seront détruits après la complétion ou la cessation de l'administration du Concours.

18. Administration

L'Administrateur et ses agents ne sont pas responsables de toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les participants, des erreurs d'impression, ou par tout équipement ou programmation associée ou utilisée dans le Concours. L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il juge comme: (i) altérant, selon le cas, le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours (y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des programmes automatisés informatiques ou tout mécanisme non humain, entité ou dispositif), une page web ou une bannière publicitaire liée au concours; (ii) agissant en violation des règlements officiels; (iii) agissant d'une manière perturbatrice, ou avec l'intention de déranger, d'abuser, de menacer, d'harcéler, de blesser, d'induire en erreur, ou de frauder toute autre personne ou entité; ou (iv) de toute autre façon en violation de la loi. Toute personne tentant de frauder l'Administrateur ou de quelque autre façon d'altérer le concours ne sera pas admissible à gagner un prix et l'administrateur cherchera tous les recours à sa disposition, y compris, le cas échéant, le dépôt de plaintes appropriées avec les autorités judiciaires. Si, pour une raison quelconque, le Concours ou tout site web (ou toute partie de celui-ci) est corrompu, ou n'est pas capable de fonctionner comme prévu, ou ne permet pas le bon déroulement du concours et le traitement des inscriptions au concours conformément aux règlements officiels, ou en cas d'infection par un virus informatique, d'un problème informatique, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'actions faites par des participants, de fraude, de défaillance technique, ou de toute autre cause qui, selon l'avis de l'Administrateur, corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours ou l'attribution d'un prix ou tout élément de celui-ci, l'Administrateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne impliquée dans une telle action et/ou d'annuler, de terminer, de modifier ou de

suspendre le Concours ou toute partie de celui-ci et d'effectuer le jugement et de décerner le prix parmi toutes les soumissions admissibles et récupérables reçues (le cas échéant), avant et/ou après (le cas échéant) les mesures prises par l'Administrateur ou autrement d'une manière qui est juste et équitable, tel que déterminé par l'Administrateur.

19. Général

Le concours est nul là où interdit. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales. Tous les montants sont en dollars canadiens. Toutes les informations recueillies seront utilisées uniquement pour l'administration du concours, et seront régies par la politique de confidentialité de l'Administrateur:

<https://www.historicacanada.ca/sites/default/files/PDF/General%20Privacy%20policy%20January%202014%202014%20EN.pdf>

Les chances de gagner dépendront des capacités démontrées par les participants dans leurs soumissions et il ne s'agit pas d'une question de chance ou de tirage au sort. Toutes les taxes sur les prix attribués sont de la seule responsabilité du gagnant. Toute question concernant le Concours ou les règlements officiels, ou les demandes pour obtenir une liste des gagnants, doivent être adressées à l'Administrateur par courrier au 2, rue Carlton, mezzanine est, Toronto, Ontario, M5B 1J3, à l'attention de: Concours Le vote pour les femmes !, avec une enveloppe de retour.